[Français]

Monsieur le président, ceci étant dit, il m'apparaît évident que si des députés progressistes conservateurs se faisaient plus présents aux comités où on peut étudier de façon détaillée les dépenses faites par le gouvernement dans ses divers ministères, à ce moment-là leurs plaintes, aujourd'hui, ne seraient pas nécessaires. Aujourd'hui on aurait pu parler de chômage, d'inflation ou de remèdes positifs, mais on a parlé seulement de la critique, seulement du destructif.

Une autre réforme majeure, monsieur le président, a eu lieu au cours des 15 dernières années, et on l'a tous connue ici parce que cela s'est produit durant l'existence de ce Parlement, l'avènement de la télévision à la Chambre. Cela a été le résultat, monsieur le président, d'une motion qui a été présentée par le vice-premier ministre (M. MacEachen), dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire parlementaire, au mois de janvier 1977, et on sait à quel point l'avènement de cette télévision des débats a pu rapprocher le Parlement de la population canadienne, et cette réforme majeure a été faite par un gouvernement libéral, par le gouvernement actuel, monsieur le président.

J'entendais tantôt le député de Grenville-Carleton (M. Baker) parler de télévision des débats à la Chambre. Mais qu'il me soit permis de lui rappeler son attitude dans le débat sur cette motion qui visait à introduire la télévision, la télédif-fusion des débats de la Chambre.

[Traduction]

D'autre part, la retransmission télévisée des débats de la Chambre prouve sans conteste que le gouvernement est conscient du rôle fondamental joué par le Parlement. A présent, les Canadiens de tout le pays peuvent constater de visu ce qui est fait en leur nom.

Si c'est cela que les députés de l'opposition appellent une destruction constante du processus parlementaire, ils doivent admettre en même temps qu'ils méprisent les Canadiens et qu'ils craignent de voir leur incurie rendue publique.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Mon ami cite un député, mais il ne s'agit certainement pas de moi. Il allait m'attribuer certains propos que je n'ai pas tenus. S'il s'en rappelle, il s'agissait d'un amendement que j'avais proposé à l'origine, qui a d'abord été considéré comme irrecevable mais que le leader du gouvernement a accepté plus tard lors du débat d'un jour. Le gouvernement a appuyé les propositions que j'avais présentées et notre parti a appuyé les propositions du gouvernement; c'est ainsi que cette question a été réglée.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je pense que le député a eu amplement le temps de s'expliquer.

M. Pinard: Si le député veut bien bien être patient, j'en viens aux observations qu'il a faites. Permettez-moi de vous rappeler le discours prononcé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker) à propos de la motion visant à approuver la retransmission télévisée des débats de la Chambre. Il a déclaré, de mauvaise grâce:

Parlement

En effet, il est difficile de s'opposer à ceux qui disent que les Canadiens ont le droit de voir et d'entendre ce qui se passe au Parlement. Cependant, certains députés et d'autres personnes éprouvent de grandes réserves . . .

Il a ensuite déclaré que les caméras ne donneraient pas un reflet exact des débats, que le public ne comprendrait pas les règles, que les média utiliseraient à mauvais escient les extraits, et que de toute manière le public ne serait pas intéressé. Il a résumé son attitude nerveuse vis-à-vis des retransmissions en direct en ces mots:

En bref, monsieur l'Orateur, il faut espérer que la télévision et la démocratie parlementaire de bonne qualité feront bon ménage. Mais il nous faudra attendre car personne ici ne peut prédire ce qui va se passer.

Monsieur l'Orateur, une grand réserve et des doutes, voilà ce qu'éprouvait le député et bon nombre de ses collègues vis-à-vis de la diffusion des débats parlementaires.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le président, puis-je ajouter que cette heureuse initiative de démocratiser cette institution davantage en permettant la télévision des débats de la Chambre va nous amener à modifier davantage les règles de procédure auxquelles nous sommes actuellement contraints. J'ai eu l'occasion de démontrer tantôt qu'au point de vue de l'étude des dépenses du gouvernement et des prévisions budgétaires, la réforme de 1968 qui avait été faite, du consentement unanime, incluant les députés progressistes conservateurs, avait amélioré de beaucoup la situation et que si les députés progressistes conservateurs faisaient leur travail, s'ils étaient assidus et s'ils participaient aux séances de comités, ils avaient là toute l'opportunité d'examiner soigneusement ces dépenses. J'entends l'honorable député qui a présenté la motion, qui est rarement au Parlement et qui ne fait même pas partie du comité de la procédure et de l'organisation, et je veux parler du député de Yukon (M. Nielsen), je l'entends me dire que cela n'est pas vrai. Il sait très bien que, jeudi soir dernier, le comité des prévisions budgétaires en général a dû contremander sa réunion parce qu'il n'y avait pas un seul député progressiste conservateur présent pour étudier les prévisions budgétaires à ce moment-là. Étant donné les circonstances, cela m'étonne que ce soit le député qui ait daigné présenter la motion à l'étude aujourd'hui, parce que lui-même sait très bien que son parti n'était pas représenté à ce comité, qu'il a dû annuler sa réunion de jeudi soir dernier. J'ai eu l'honneur de comparaître devant ce même comité le vendredi matin, et j'ai eu l'occasion de fournir toutes les explications voulues aux deux députés progressistes conservateurs qui se trouvaient présents sur les dépenses faites par le Bureau du Conseil privé, monsieur le président.

J'en viens au troisième point de mon intervention, celui des suggestions positives de changements à la procédure à la Chambre. Monsieur le président, j'aurais aimé beaucoup, ce soir, entendre quelque chose de constructif de la part des députés progressistes conservateurs. Depuis déjà maintenant plusieurs mois, la population canadienne nous observe par le truchement de la télévision. Elle se rend compte de certaines anomalies dans notre Règlement et elle aimerait beaucoup voir une amélioration de notre Règlement permettant aux députés de jouer ici un rôle vraiment plus humain et plus efficace et d'avoir une attitude vraiment plus représentative des citoyens que nous représentons d'un bout à l'autre du pays.